

Pic d'ozone: les véhicules les plus polluants ne pourront pas rouler dès ce mercredi

Pollution Pour la première fois, l'État a décidé d'activer intégralement le dispositif Stick'AIR. Les transports publics seront gratuits.

Marc Renfer

La décision est tombée mardi en fin de journée: le Département du territoire (DT) a annoncé l'activation de la circulation différenciée dans le périmètre central du canton de Genève, pour la première fois de manière intégrale depuis l'entrée en vigueur du dispositif Stick'AIR, en janvier 2020. Une mesure inédite en Suisse.

Après plusieurs jours d'ensoleillement intense, les concentrations d'ozone dans l'air ont dépassé les seuils réglementaires, en particulier sur la station de mesure de Meyrin. Le niveau d'alerte est de 2 sur 3.

Macarons 4 et 5 concernés

À partir de mercredi, entre 6 h et 22 h, seuls les véhicules munis d'un macaron Stick'AIR 0, 1, 2 ou 3 pourront circuler dans

la zone concernée, qui couvre presque toute la Ville de Genève ainsi qu'une partie de Carouge, Cologny, Lancy et Vernier.

Les véhicules les plus polluants, classés en catégorie 4 et 5, ne peuvent pas entrer dans le périmètre. Selon des données datant de 2020, 11% du parc entraînait dans cette catégorie à l'époque. Une proportion qui a logiquement dû baisser ces dernières années.

Par contre, et cela risque de concerner potentiellement de nombreux conducteurs, les voitures et motos sans macaron sont aussi interdites de périmètre. Des panneaux installés au début des principaux axes routiers indiquent les catégories autorisées à circuler.

Les vignettes françaises Crit'Air équivalentes sont acceptées. Le macaron, vendu 5 francs,

La durée du dispositif dépendra de l'évolution de la qualité de l'air ces prochains jours. Mais les prévisions météorologiques indiquent des conditions encore favorables à l'accumulation de l'ozone.

classe les véhicules en six catégories selon leur motorisation et leur norme Euro, du moins polluant (vert) au plus polluant (gris). Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 500 francs.

Autres effets de cette décision: les transports publics seront gratuits dans tout le canton (zone 10 du Unireso) et la vitesse sur l'autoroute de contournement sera limitée à 80 km/h.

La durée du dispositif dépendra de l'évolution de la qualité de l'air ces prochains jours. Mais les prévisions météorologiques indiquent des conditions encore favorables à l'accumulation de l'ozone.

Depuis sa création, Stick'AIR n'avait été activé que deux jours, les 20 et 27 janvier 2020, et sans sanctions car le macaron venait d'être introduit. Une décision de

justice, saisie par le Touring Club Suisse (TCS), a ensuite relevé les seuils d'activation pour les particules fines afin de les aligner sur ceux de la Confédération, réduisant drastiquement les possibilités de déclenchement.

Réaction au soleil

Un pic de pollution à l'ozone survient lorsque des polluants dits «précurseurs», en particulier les oxydes d'azote (NOx) émis par les véhicules et certaines industries, ainsi que les composés organiques volatils (COV) - réagissent entre eux sous l'effet du rayonnement solaire.

Ce phénomène est amplifié par un temps chaud, ensoleillé et peu venteux, qui empêche la dispersion des polluants. L'ozone ainsi formé n'est pas émis directement mais s'accumule dans l'air.

Il peut provoquer des irritations oculaires et respiratoires, de la toux, un essoufflement, une aggravation de l'asthme ainsi qu'une diminution temporaire de la capacité pulmonaire. Les personnes vulnérables - enfants, personnes âgées, asthmatiques - sont particulièrement exposées.

Ironie du calendrier, en juin dernier, les autorités se félicitaient d'une qualité de l'air «historiquement bonne» en 2024, avec des concentrations annuelles de particules fines et de dioxyde d'azote au plus bas depuis le début des mesures. Seul l'ozone, aujourd'hui à la source des restrictions, restait problématique, malgré un nombre de dépassements inférieur aux années précédentes grâce à un printemps et un été peu ensoleillé.